



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le 3^{ème} traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser du 20 au 31 juillet 2019.

OÏDIUM

Période de sensibilité décroît à partir du stade de la fermeture de la grappe.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Vol de 3^{ème} génération et dépôt de pontes.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



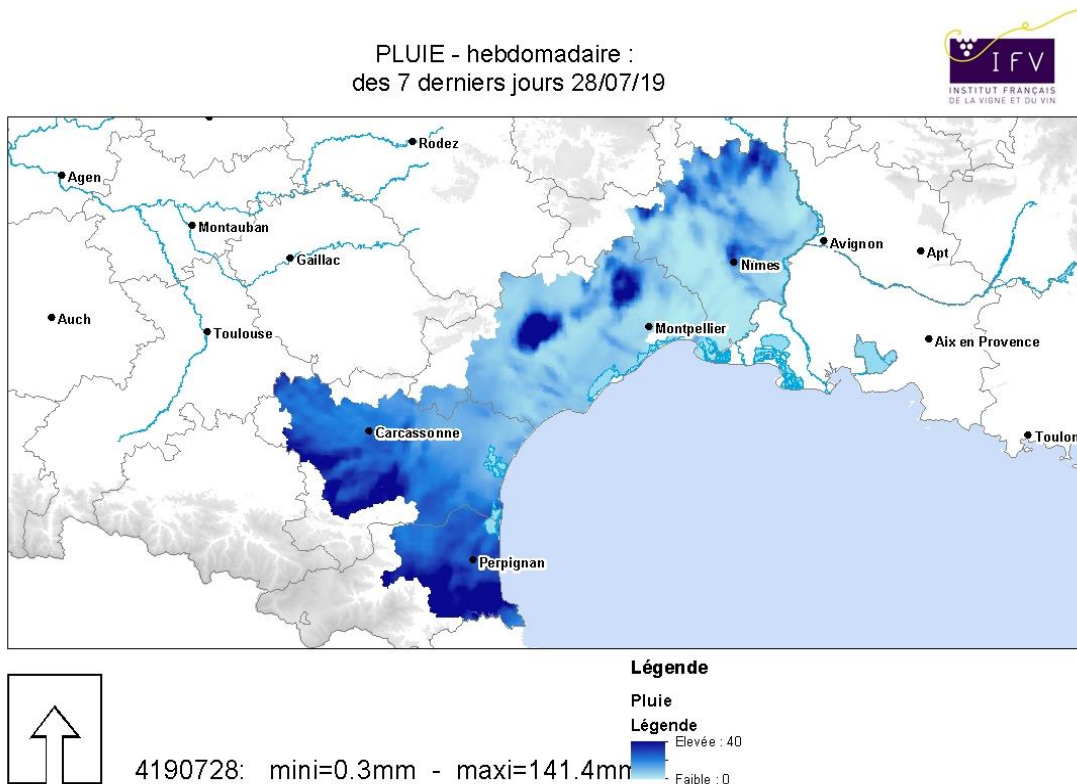
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

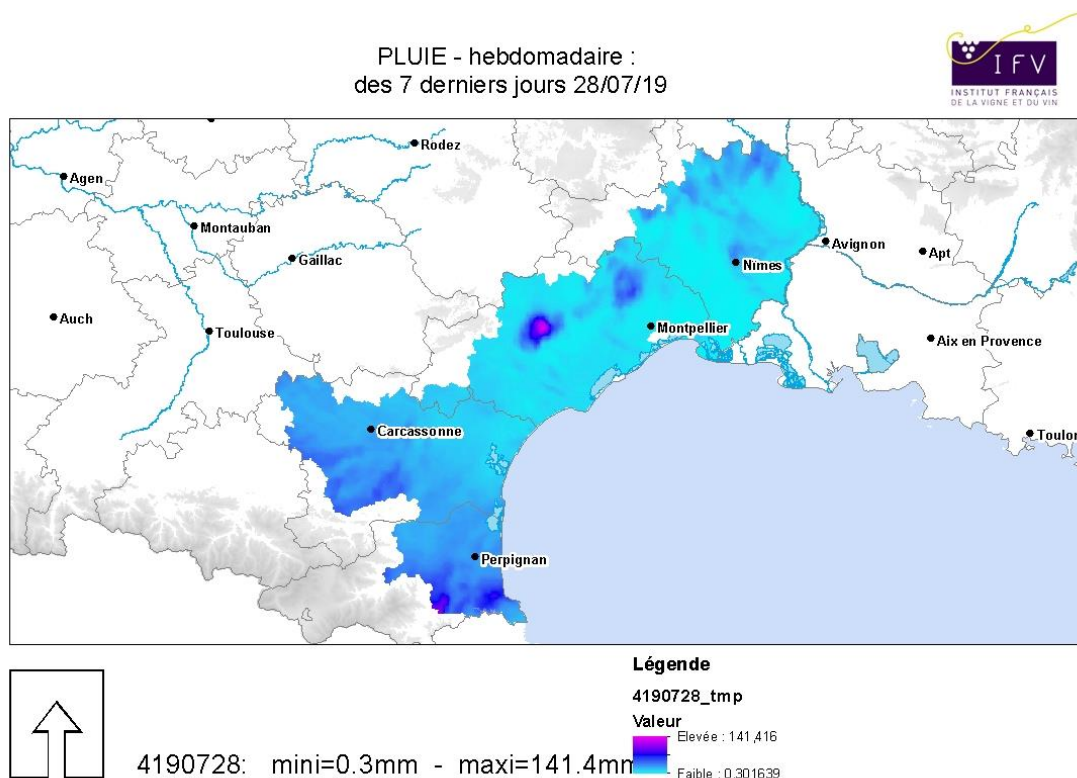
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

		22-juil.	23-juil.	24-juil.	25-juil.	26-juil.	27-juil.	28-juil.
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	0,2	16,4	23,3	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	3,7	5,8	0
	NARBONNE	0	0	0	0	2,9	6,3	0
	CAZILHAC	0	0	0	0,4	5,1	19	0,2
	LIMOUX	0	0	0	0	11,5	19,9	0
GARD	BARJAC	0,1	0	0	0	5,8	19,4	0
	CARDET	0	0	0	0	0,6	1,7	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	2,3	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	5,5	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0,7	1,1	0
HERAULT	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	1,4	0
	VALFLAUNES	0	0	0	0	5,4	1,5	0
	OLONZAC	0	0	0	0	3,2	7,5	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	9,2	2,4	0
	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	7,7	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0,1	3,2	0
PO	PUISSERGUIER	0	0	0	0	1,6	7,2	0
	ESTAGEL	0	0	0	0	6,3	19,6	0
	PIA	0	0	0	0	11,2	20,8	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	0	36,7	24,6	0
	LLUPIA	0	0	0	0	15,7	18,2	0
	RODES	0	0	0	0	12,5	27,5	0

Carte 1 : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV :





STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77). dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « **fin véraison** » (stade 37 ou BBCH 89) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Le stade majoritairement observé est « **début véraison** » (stade 35 ou BBCH 81).



Stade « *mi véraison* »

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Des adultes de cicadelle vectrice sont encore observés dans les parcelles.

Les symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la **décoloration** du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le **dessèchement** des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'**aoûtement absent ou partiel**, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

Le 3^{ème} traitement contre le vecteur de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser du 20 au 31 juillet 2019.

Cas particulier – vignoble du Gard :

Sur les communes à 2 et à 3 traitements obligatoires, le traitement doit être réalisé entre le 20 et le 31 juillet 2019.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers les listes complètes](#)

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne,979>

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle** : Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.
Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.
- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Evaluation du risque : Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. ».

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.



Symptômes de flavescence dorée

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Le vol 3^{ème} génération débute dans les secteurs précoces de l'est du département. Des pontes, en très faible quantité, sont déjà observables sur parcelles sensibles sur lesquelles la véraison est en cours. Des perforations de G2 sont observables.

A l'ouest, le vol n'a pas commencé à l'exception de Villemoustaussou (2 papillons piégés lundi matin) et aucune ponte observée. Des perforations de G2 sont observables.

- × **Gard**

Le vol de 3^{ème} génération débute en secteurs précoces depuis la fin de la semaine dernière (Sables, Costières et Vidourle Sud). Des pontes fraîches et en évolution sont détectées avec des dépassements de seuil sur les communes de Calvisson et Jonquières-Saint-Vincent.

Dans le même temps, quelques larves d'eudémis (L5) continuent à être observées sur certains secteurs, indiquant un dépôt des pontes relativement étalé en 2^{ème} génération. Sur le reste du département, le vol de 3^{ème} génération n'a pas encore débuté.

- × **Hérault**

Le vol de la 3^{ème} génération se poursuit en zone précoce et démarre en zones moyenne et tardive. Des pontes fraîches et en évolution sont visibles en zones précoce et moyenne.

Le dépôt est parfois très important (jusqu'à 188 pontes viables pour 100 grappes).

Les 1^{ères} têtes noires sont observées en zone précoce.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 3^{ème} génération se poursuit dans les secteurs précoces.

Les dépôts de pontes sont observés dans la zone Plaine Nord et Sud Tech, le Cru Banyuls et la Moyenne Vallée de l'Agly.

- • **Données de la modélisation**

- ✓ **LOB** (modélisation arrêtée au 28 juillet)

		Début du vol de 3 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 3 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 3 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	07-août		
	Carcassonne	01-août	06-août	
	Leucate	24-juil	28-juil	03-août
	Lezignan	22-juil	26-juil	02-août
	Narbonne	27-juil	01-août	08-août
Gard	Bagnols sur Cèze	19-juil	24-juil	31-juil
	Bourdic	21-juil	25-juil	01-août
	Cardet	22-juil	26-juil	02-août
	Générac	21-juil	26-juil	01-août
	Sommières	19-juil	24-juil	30-juil
	Tavel	25-juil	29-juil	05-août
	Vauvert	15-juil	19-juil	25-juil
Hérault	Olonzac	22-juil	26-juil	02-août
	Laurens	24-juil	28-juil	03-août
	Prades sur Vernazobres	20-juil	25-juil	31-juil
	Béziers	24-juil	28-juil	03-août
	Villemagne	30-juil	04-août	10-août
	Marseillan	20-juil	24-juil	31-juil
	Pouzolles	19-juil	24-juil	30-juil
	Plaissan	20-juil	24-juil	30-juil
	Saint Jean de Fos	17-juil	21-juil	27-juil
	St Christol	20-juil	25-juil	01-août
	Frontignan	20-juil	24-juil	31-juil
Valflaunès	21-juil	26-juil	01-août	
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	14-juil	18-juil	23-juil
	Perpignan	16-juil	20-juil	25-juil
	Saint Paul de Fenouillet	30-juil	03-août	10-août

Evaluation du risque : réaliser le suivi du vol, du dépôt des pontes et leur évolution.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

× **Hérault**

Des papillons sont notés dans les pièges en nombre variable. Quelques larves sont observées.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

• **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

× **Gard**

Les effectifs de captures restent faibles, cette semaine, en secteurs sensibles. La 1^{ère} larve est observée à Calvisson sur une parcelle sensible.

× **Hérault**

Des papillons sont notés dans plusieurs pièges, principalement en zone littorale.

× Pyrénées-Orientales

Des papillons sont comptabilisés dans les pièges du réseau de suivi, leur nombre reste faible.



Photo de gauche : larve de *Cryptoblabés gnidiella* – photo droite : papillon

Des larves sont observées au sein de quelques grappes

Evaluation du risque : la surveillance du vol doit se poursuivre.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Progression sur grappes ralentie.

× Aude

L'oïdium est toujours visible, sur grappes principalement, avec des fréquences et des intensités variables.

Les symptômes sont bien présents, ne disparaissent pas mais semblent cependant contenus et ne s'étendent pas.

× Gard

Pas d'évolution de la maladie cette semaine. Avec la généralisation de la véraison, la grande majorité des parcelles du département est maintenant à l'abri de nouvelles contaminations.

Le nombre de parcelles touchées reste faible.

× Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est le suivant :

- « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou BBCH 77) dans le Nord – Montpelliérais ;
- « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) dans toutes les autres unités agroclimatiques.

La progression de la maladie est très faible et se limite généralement aux parcelles déjà bien atteintes et aux baies non encore vérées.

La situation se stabilise.

× Pyrénées-Orientales

L'oïdium est toujours visible sur feuilles et grappes avec des fréquences et des intensités qui peuvent être très importantes. Cependant, les températures élevées ainsi que le déroulement de la véraison limitent un peu l'évolution du champignon.

Sur grappes, des symptômes sont visibles mais leur progression semble ralentie malgré l'hygrométrie ambiante élevée.

Mesures prophylactiques : Dans les situations où la maladie est mal maîtrisée, favoriser l'insolation et l'aération des grappes. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet. Cette intervention est à raisonner en fonction des conditions météorologiques annoncées.

Evaluation du risque : Après le stade fermeture de la grappe, la sensibilité des grappes décroît pour devenir nulle à la véraison complète.

Surveiller les symptômes sur grappes.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation aux vignobles

✕ Vignoble régional

Peu d'évolution de symptômes cette semaine.

En zone précoce, le stade de forte sensibilité sur grappes est dépassé.

✕ Aude

Quelques symptômes de type mildiou mosaïque sont observables dans le vignoble.

A ce jour, son observation est localisée sur les zones humides de la Haute Vallée de Limoux et la zone littorale.

Une tache non sporulante observée à Trèbes dans le Deves.

✕ Gard

Quelques nouveaux symptômes de mildiou mosaïque sont observés en tous secteurs. Aucun symptôme de rot brun n'est observé à ce jour.

La pression reste faible à l'échelle du département.

✕ Hérault

Très peu de nouveaux symptômes sur feuilles sont observés dans le vignoble. Aucun nouveau symptôme sur grappes n'est découvert.

Du mildiou mosaïque est visible très localement.

Peu à pas d'évolution de la maladie est notée.

✕ Pyrénées-Orientales

Des taches sporulantes sont toujours présentes sur le jeune feuillage. Après la période de fortes chaleurs de ces derniers jours, la sporulation a cependant été freinée. Le mildiou mosaïque est présent.

Sur grappes, peu de symptômes de rot brun sont observés en toutes zones.

Les orages de ces derniers jours ont pu relancer les contaminations et l'évolution des anciennes taches.

Éléments de biologie

Faciès « rot brun » : les baies brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu de départ des nécroses.

Source Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018 / 2019 p. 66.

• Données de la modélisation

✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 29 juillet) :

J = 29 juillet

	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque mildiou	Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs. Il est très fort à fort sur la moitié Ouest de la région et plus mitigé sur l'Est (faible à très fort localement)	Le risque est stable à 7 jours.
Contaminations	De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées : Sur les pluies du 26 juillet sur : <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+3.7), Carcassonnais (+10), Corbières occidentales (+7.5), Hautes Corbières (+8.6), Limouxin (+5.7), Malepères (+6.2), Minervois est (+5.6), Minervois ouest (+7.7) 	De nouvelles contaminations sont annoncées : Sur les pluies du 30 juillet sur : <ul style="list-style-type: none"> - Pyrénées-Orientales : Cru Banyuls (+3.4), Plaine Sud Tech (+0.2)

	<ul style="list-style-type: none"> - Gard : Bassin Alésien (+2.6), Garrigues Ouest (+5), Vallée de la Cèze (+1.5), Vivarais (+0.3) - Hérault : Minervois (+5), Hauts Coteaux (+4), Vallée de l'Orb-Lodévois (+3.4), Moyenne Vallée de l'Hérault (+0.5), Montpelliérans (+1), Nord Montpelliérans (+6.8) - Pyrénées-Orientales : Aspres (+10), Cru Banyuls (+3.5), Haute Vallée de l'Agly (+10), Moyenne Vallée de l'Agly (+10), Plaine Nord Tech (+5.8), Plaine Sud Tech (+10.3), Bas Conflent (+10), Fenouillèdes (+10) <p>Sur les pluies du 27 juillet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès (+6), Carcassonnais (+10) Corbières occidentales (+8.8), Hautes Corbières (+10), Limouxin (+6.5), Littoral (+10), Malepères (+7.7), Minervois est (+10), Minervois ouest (+7.7) - Gard : Bassin Alésien (+1.7), Costières (+0.1), Uzège (+0.2), Vallée de la Cèze (+2.2), Vallée du Rhône Nord (+4.1), Vallée du Rhône Sud (+1.2), Vivarais (+0.7) - Hérault : Minervois (+10), Hauts Coteaux (+8), Biterrois (+8.8), Vallée de l'Orb-Lodévois (+8.5), Basse Vallée de l'Hérault (+4.6), Montpelliérans (+2.5) - Pyrénées-Orientales : Aspres (+8.5), Cru Banyuls (+10), Haute Vallée de l'Agly (+10), Moyenne Vallée de l'Agly (+10) Plaine Nord Tech (+8.5), Plaine Sud Tech (+7.8), Bas Conflent (+10), Fenouillèdes (+10) 	<p>Sur les autres secteurs, les conditions météorologiques prévues n'entraînent pas de nouvelles contaminations sur la semaine à venir.</p>
--	---	---

*(+...) = hausse de la FTA (%) : Fréquence Théorique d'Attaque, tout organe confondu

✓ **Milstop** (arrêtée au 28 juillet)

		Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 17 au 23 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 24 au 30 juin, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 15 au 21 juillet, si présence de foyers primaires, à partir du	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 22 au 28 juillet, si présence de foyers primaires, à partir du	Indice de risque allant de -5 à +5	
Aude	Alaigne	03-juil	07-juil	02-août	08-août	+ 1,6	↗
	Carcassonne	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 2,3	↗
	Leucate	22-juin	07-juil	02-août	27-juil	+ 5	=
	Lézignan	03-juil	-	02-août	09-août	+ 1	↗
	Narbonne	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 0,2	↗
Gard	Bagnols sur Cèze	30-juin	07-juil	-	10-août	+ 1	=
	Bourdic	03-juil	-	-	10-août	+ 0,9	↗
	Cardet	30-juin	07-juil	02-août	09-août	+ 1	↗
	Générac	03-juil	-	03-août	05-août	+ 0,2	=
	Sommières	03-juil	-	02-août	07-août	+ 0,4	=
	Tavel	03-juil	-	03-août	10-août	- 0,6	↗
	Vauvert	03-juil	-	02-août	03-août	+ 0,4	=
Hérault	Olonzac	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 1	↗
	Laurens	02-juil	-	02-août	09-août	+ 1,5	↗
	Prades sur Vernazobres	-	-	-	-	-	=
	Béziers	02-juil	07-juil	-	08-août	+ 1,3	↗
	Villemagne	03-juil	-	29-juil	09-août	+ 1,9	↗
	Marseillan	30-juin	07-juil	03-août	08-août	+ 0,6	↗
	Pouzolles	02-juil	-	-	*	*	*
	Plaissan	30-juin	-	-	10-août	+ 0,3	↗
	Saint Jean de Fos	02-juil	-	02-août	09-août	+ 0,9	↗
	St Christol	29-juin	-	02-août	08-août	+ 0,3	↗
Pyrénées-Orientales	Frontignan	03-juil	-	02-août	08-août	+ 1,9	↗
	Vallfaunès	02-juil	11-juil	02-août	09-août	0	↗
	Laroque des Albères	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 3,2	↗
	Perpignan	30-juin	07-juil	02-août	06-août	+ 3,8	↗
	Saint Paul de Fenouillet	03-juil	07-juil	02-août	09-août	+ 1	↗

Evaluation du risque : La période de forte sensibilité de la vigne décroît à partir de la fermeture de la grappe. La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

Surveiller les symptômes.

CICADELLE VERTE

× Vignoble régional

Quelques larves sont visibles, sans jamais dépasser le seuil indicatif de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : le risque est très faible à ce jour. Surveiller l'évolution des populations larvaires.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional** : Pas d'évolution de symptôme cette semaine.

Evaluation du risque : surveiller les symptômes sur grappes.



Taches de black rot

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

Hérault et Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont visibles sur quelques parcelles. Ils sont observés essentiellement sur des foyers de perforations de 2^{ème} génération d'eudémis.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.



Botrytis cinerea sur feuilles

ASPERGILLUS

CARBONARIUS

- × **Hérault et Pyrénées-Orientales**

Quelques très faibles symptômes sont visibles. Ils sont observés sur des foyers de perforations de 2^{ème} génération d'eudémis principalement.

Evaluation du risque : Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

ACARIENS

- × **Hérault**

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveiller l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou d'esca sont localement visibles.
Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

METCALFA PRUINOSA

× Pyrénées-Orientales

Des larves sont visibles au vignoble. Cependant leur nombre est faible.

Evaluation du risque : Le risque est très faible. Leur présence, si elle reste limitée, n'est pas directement nuisible pour la vigne.



Larves de Metcalfa pruinoso

COCHENILLES

× Hérault et Pyrénées-Orientales

Des larves sont visibles au vignoble. Cependant leur nombre est faible.



Larves de cochenilles

Evaluation du risque : il est lié à l'historique de la parcelle.

ACCIDENT CLIMATIQUE

Grêle

× Hérault

Le 26 juillet, un orage de grêle a touché le vignoble dans les Hauts Coteaux – côté Faugérois (Faugères, Fos, Laurens, Roquessels...).

Localement, les dégâts peuvent être importants sur grappes (jusqu'à 60 %).

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.